

**Service instructeur**  
Direction du Patrimoine Départemental  
et du Droit des Sols

N° 2008-9-3-8

**Service consulté**  
Direction des Routes et des Transports

**DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT  
DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL ET TRANSFERT DE GESTION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver, sur le ban de la Commune de HERRLISHEIM, le déclassement de la voie de rétablissement ainsi que le mur séparatif longeant une propriété privée au droit de la R.D. 1 bis dans le domaine public communal et la signature du procès-verbal de transfert de gestion correspondant ; sur le ban de la Commune d'OSTHEIM, le déclassement d'une bande de terrain au droit de la RD 416 bis dans le domaine public communal et la signature du procès-verbal de transfert de gestion correspondant.

1°) R.D. 1 bis – Commune de HERRLISHEIM

L'aménagement en giratoire du carrefour entre la R.D. 1 bis et les rues des Vosges et de l'Industrie sur le ban de la commune de HERRLISHEIM étant achevé, il convient de déclasser dans le domaine public communal la voie de rétablissement ainsi que le mur séparatif longeant une propriété privée au droit de la R.D. 1 bis.

Par délibération du 19 juin 2008, le Conseil Municipal de la Commune de HERRLISHEIM a approuvé le principe de ce déclassement.

Conformément aux dispositions des articles L. 131-4 et L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une route départementale et son classement en voie communale ne nécessitent plus d'enquête publique.

Dans ces conditions, deux délibérations concordantes de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de la commune concernée sont suffisantes pour permettre ce transfert de domanialité.

Cette opération sera concrétisée par la signature d'un procès-verbal de transfert de gestion.

2°) R.D. 416 bis – Commune d'OSTHEIM

La Commune d'OSTHEIM souhaite faire l'acquisition d'une bande de terrain située en contrebas du talus le long de la R.D. 416 bis dans le cadre de l'aménagement du pôle d'activités jouxtant la route départementale et de l'entretien général de la zone qu'elle effectue déjà.

Cette bande de terrain ne présentant pas d'intérêt pour la voirie départementale, il est possible de répondre favorablement à la Commune et de déclasser cette parcelle dans le domaine public communal.

Par délibération du 18 juillet 2008, le Conseil Municipal de la Commune d'OSTHEIM a approuvé le principe de ce déclassement et le transfert de gestion y afférent.

Conformément aux dispositions des articles L. 131-4 et L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une route départementale et son classement en voie communale ne nécessitent plus d'enquête publique.

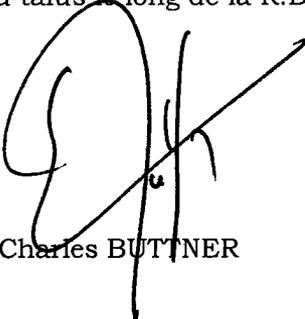
Dans ces conditions, deux délibérations concordantes de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de la commune concernée sont suffisantes pour permettre ce transfert de domanialité.

Cette opération sera concrétisée par la signature d'un procès-verbal de transfert de gestion.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- pour l'opération de HERRLISHEIM, de m'autoriser à signer le procès-verbal de transfert de gestion dans le domaine public communal de la voie de rétablissement ainsi que le mur séparatif longeant une propriété privée au droit de la R.D. 1 bis ;
- pour l'opération d'OSTHEIM, de m'autoriser à signer le procès-verbal de transfert de gestion de la bande de terrain située en contrebas du talus le long de la R.D. 416 bis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de COLMAR

Nombre de Conseillers  
élus : 19

Nombre de Conseillers  
en fonction : 19

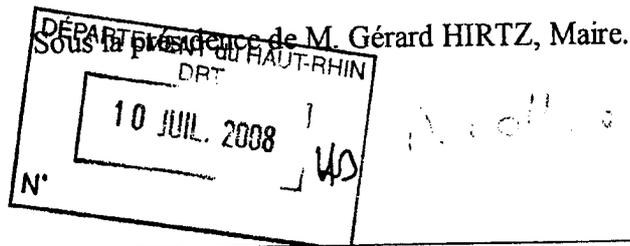
Nombre de Conseillers  
présents : 17

# COMMUNE DE HERRLISHEIM

COPIE

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2008



**Etaient présents :**

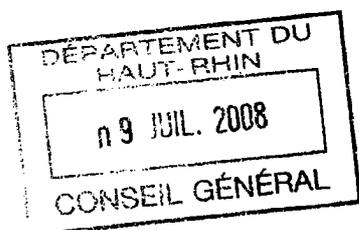
M. Gérard HIRTZ, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Patrick BENDELE, Diego CALABRO, Erick GAUTHIER, Mmes Catherine ADAM, Marie GUILLON, Christine DONAZ, Claire TRICOT, Anita ZIMMERMANN, MM. Hugues BANNWARTH, Michel DEL PUPPO, Sébastien EHINGER, Bruno FREYDRICH, Thomas KLETHI, David WIEST.

**Etaient absents excusés :** Mme Véronique GRUSS, M. Nicolas KOENIG.

**Objet : Transfert à la Commune de la voie de rétablissement longeant la RD I Bis**

Les travaux d'aménagement du carrefour giratoire rue des Vosges sont à présent achevés, le Conseil Général demande à la commune l'incorporation dans le domaine public communal de la voie de rétablissement longeant la RD I bis ainsi que le mur séparatif longeant une propriété privée.

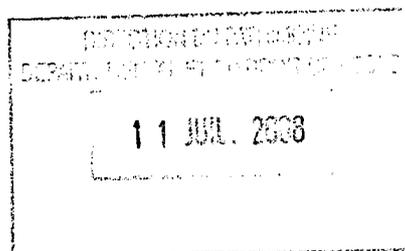
Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer l'acte administratif y afférent.



Pour extrait conforme  
Herrlisheim, le 07 juillet 2008  
Le Maire,

  
Gérard HIRTZ

Copie: - SG-PR  
- JPS  
- UVR Colmar.



Département  
du Haut-Rhin

COMMUNE d'OSTHEIM

Arrondissement  
de Ribeauvillé

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil municipal  
élus  
\_ 15 \_

Séance du 18 juillet 2008.

Conseillers  
en fonction :  
\_ 15 \_

Sous la présidence de Monsieur Roger FRITSCH, Maire.

Conseillers présents :  
\_ 10 \_

Conseillers excusés :  
\_ 5 \_

Certifié exécutoire par le Maire/Président,  
compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 25 JUIL 2008 et de  
la publication/notification le 25 JUIL 2008  
A Ostheim, le 25 JUIL 2008  
Le Maire



### 4. TRANSFERT DE GESTION D'UNE BANDE DE TERRAIN DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

La Commune a sollicité le Conseil Général du Haut-Rhin pour intégrer dans le domaine public communal une bande de terrain situé en contrebas de la RD416 bis, le long de la zone d'activités faisant parti du domaine public départemental.

Conformément à la réglementation en vigueur, le classement dans le domaine public communal peut intervenir par simple transfert de gestion (c'est à dire transfert de propriété) dès lors qu'il existe deux délibérations concordantes des assemblées délibérantes des deux collectivités.

Afin de permettre l'engagement de cette procédure de classement qui se réalisera à titre gratuit, il est proposé aux Conseillers d'approuver le transfert de gestion à titre gratuit dans le domaine public communal de cette bande de terrain.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Suivent au registre les signatures  
des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.  
OSTHEIM, le 25 juillet 2008.

Le Maire.

Mairie d'Ostheim (Haut-Rhin)  
Roger FRITSCH.